

EIGHTY-FIRST PLENARY MEETING

*Held in the General Assembly Hall
at Flushing Meadow, New York,
on Tuesday, 16 September 1947, at 2.30 p.m.*

Temporary President: Mr. O. ARANHA (Brazil).

The TEMPORARY PRESIDENT: I declare the eighty-first meeting of the General Assembly open.

4. Report of the Credentials Committee

Mr. ADL (Iran) (*translated from French*): The Credentials Committee set up by the second session of the General Assembly at the meeting held on 16 September 1947 at Flushing Meadow to report on the representatives' credentials, met on 16 September 1947 under my chairmanship.

The Committee was composed of the representatives of Bolivia,² Czechoslovakia, Honduras, Iran, New Zealand, Norway, Poland, Siam and the United Kingdom.

The Committee examined the documents from the fifty-five Member States which were submitted to it by the Secretariat. It found that the credentials given to the representatives of the Governments of thirty-five Member States completely satisfied the requirements of rule 20 of the provisional rules of procedure of the General Assembly, namely: Argentina, Australia, Canada, Chile, Cuba, Czechoslovakia, Denmark, Dominican Republic, Egypt, El Salvador, France, Guatemala, Haiti, Honduras, India, Iran, Iraq, Liberia, Luxembourg, Mexico, Netherlands, New Zealand, Nicaragua, Norway, Philippines, Siam, Sweden, Turkey, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of South Africa, United Kingdom, United States of America, Uruguay, Venezuela, Yugoslavia.

Fifteen Member States presented provisional credentials for their representatives, namely: Afghanistan, Belgium, Byelorussian Soviet Socialist Republic, Bolivia, Brazil, China, Costa Rica, Ecuador, Greece, Panama, Paraguay, Peru, Poland, Syria and the Union of Soviet Socialist Republics.

The following States have not presented any credentials: Colombia, Ethiopia, Iceland, Lebanon, Saudi Arabia; their delegations have advised us that these documents have been despatched.

The Committee will examine in due course the final credentials of the representatives of the States named above who have presented provisional credentials, and of those whose credentials have not yet arrived. The Committee proposes that in the meantime these representa-

² With the permission of the Temporary President, Bolivia replaced Chile on the Committee.

QUATRE-VINGT-UNIÈME SÉANCE PLENIÈRE

*Tenue dans la salle de l'Assemblée générale à
Flushing Meadow, New-York, le mardi
16 septembre 1947, à 14 h. 30.*

Président provisoire: M. O. ARANHA (Brésil).

Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*traduit de l'anglais*): Je déclare ouverte la quatre-vingt-unième séance de l'Assemblée générale.

4. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

M. ADL (Iran): La Commission de vérification des pouvoirs, constituée par la deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale, à la séance qu'elle a tenue le 16 septembre 1947 à Flushing Meadow, pour faire rapport sur les pouvoirs des représentants, s'est réunie le 16 septembre 1947, sous ma présidence.

La Commission se composait des représentants de la Bolivie¹, de la Tchécoslovaquie, du Honduras, de l'Iran, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, de la Pologne, du Siam et du Royaume-Uni.

La Commission se composait des représentants émanant des cinquante-cinq Etats Membres, qui lui ont été soumis par le Secrétariat. Elle a constaté que les pouvoirs remis aux représentants des Gouvernements de trente-cinq Etats Membres satisfaisaient pleinement aux dispositions de l'article 20 du règlement intérieur provisoire de l'Assemblée générale. Ceci s'applique aux Etats suivants: Argentine, Australie, Canada, Chili, Cuba, Tchécoslovaquie, Danemark, République Dominicaine, Egypte, Salvador, France, Guatemala, Haïti, Honduras, Inde, Iran, Irak, Libéria, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Philippines, Siam, Suède, Turquie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie.

Quinze Etats Membres ont remis, pour leurs représentants, des pouvoirs provisoires. Ces Etats Membres sont les suivants: Arghanistan, Belgique, République socialiste soviétique de Biélorussie, Bolivie, Brésil, Chine, Costa-Rica, Equateur, Grèce, Panama, Paraguay, Pérou, Pologne, Syrie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants n'ont pas présenté de pouvoirs: Colombie, Ethiopie, Islande, Liban, Arabie saoudite; leurs délégations ont fait savoir que ces documents avaient été expédiés.

La Commission examinera, en temps opportun, les pouvoirs définitifs des représentants des Etats énumérés plus haut, qui ont présenté des pouvoirs provisoires et de ceux dont les pouvoirs sont en cours de transmission. La Commission propose que, en attendant, ces représentants siè-

¹ Avec l'autorisation du Président provisoire, la Bolivie a remplacé le Chili au sein de la Commission.

tives should be seated provisionally in the Assembly with the same rights as the other representatives.

The TEMPORARY PRESIDENT: As there is no objection to the report of the Credentials Committee, it is considered adopted.

5. Election of the President of the second session

The TEMPORARY PRESIDENT: The Assembly will now proceed to the election of a President to preside over its deliberations during this session. In accordance with rule 26 of the provisional rules of procedure, the President shall hold office until the end of the session at which he is elected. In accordance with rule 82, the election shall take place by secret ballot. The ballots will now be distributed, and Members will please write on those ballots their choice for the office of President.

At the invitation of the Temporary President, Mr. Entezam (Iran) and Mr. Hagglof (Sweden) acted as tellers.

A vote was then taken by secret ballot on the basis of 55 Members voting, 55 valid votes and a simple majority of 28 votes required for election.

The result of the voting was as follows:

	<i>Number of votes</i>
Mr. Aranha (Brazil)	26
Mr. Evatt (Australia)	23
Mr. Masaryk (Czechoslovakia) ..	6

The TEMPORARY PRESIDENT: Inasmuch as the voting has been inconclusive and no Member has received a majority, it is necessary to proceed to a second ballot in accordance with rule 83 of the rules of procedure. This rule provides that when no candidate obtains the required majority in the first ballot, a second ballot shall be taken, which shall be confined to the two candidates obtaining the largest number of votes. In the ballot which was just completed, the two candidates who obtained the largest number of votes were Mr. Evatt and myself. Therefore, we shall proceed to the second ballot in which Mr. Evatt and myself are the only candidates.

The representatives are requested to write on their ballots one of the two names which I have just mentioned. Ballots containing any other name and ballots containing more than one name will be declared invalid.

At the invitation of the Temporary President, Mr. Entezam (Iran) and Mr. Hagglof (Sweden) again acted as tellers.

A vote was then taken by secret ballot on the basis of 55 Members voting, 51 valid votes, 4 invalid ballots, and a simple majority of 28 votes required for election.

gent provisoirement avec les mêmes droits que les autres représentants.

Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*traduit de l'anglais*): Puisque le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs ne donne lieu à aucune objection, il est considéré comme adopté.

5. Election du Président de la deuxième session

Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*traduit de l'anglais*): L'Assemblée va procéder maintenant à l'élection d'un Président qui présidera les délibérations de la présente session. Conformément à l'article 26 du règlement intérieur provisoire, le Président reste en fonction jusqu'à la fin de la session à laquelle il est élu. Conformément à l'article 82, l'élection a lieu au scrutin secret. Les bulletins de vote vont être distribués et les Membres sont priés d'y inscrire le nom du candidat qu'ils choisissent pour remplir les fonctions de Président.

Sur l'invitation du Président provisoire, M. Entezam (Iran) et M. Hagglof (Suède) assurent les fonctions de scrutateurs.

On procède au vote au scrutin secret. Cinquante-cinq Membres y prennent part. Il y a 55 suffrages exprimés. La majorité simple de 28 voix est nécessaire pour être élu.

Les résultats sont les suivants:

	<i>Nombre de voix</i>
M. Aranha (Brésil)	26
M. Evatt (Australie)	23
M. Masaryk (Tchécoslovaquie) ..	6

Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*traduit de l'anglais*): Le scrutin n'a pas été concluant, aucun Membre n'ayant obtenu la majorité; il faut donc procéder à un deuxième tour de scrutin, conformément à l'article 83, du règlement intérieur. Cet article prévoit en effet que, lorsque aucun candidat ne recueille la majorité au premier tour, on procède à un deuxième tour de scrutin, mais le vote ne porte plus que sur les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix au premier tour. Au scrutin qui vient d'avoir lieu, les deux candidats qui ont recueilli le plus grand nombre de voix étaient M. Evatt et moi-même. Nous allons donc procéder à un deuxième tour de scrutin pour lequel M. Evatt et moi-même serons les deux seuls candidats.

Les représentants sont priés d'inscrire sur leur bulletin de vote l'un des deux noms que je viens de mentionner. Les bulletins de vote portant tout autre nom et ceux portant plus d'un seul nom seront déclarés nuls.

Sur l'invitation du Président provisoire, M. Entezam (Iran) et M. Hagglof (Suède) assurent de nouveau les fonctions de scrutateurs.

On procède au vote au scrutin secret. Cinquante-cinq Membres y prennent part. Il y a 51 suffrages exprimés; 4 bulletins sont déclarés nuls. La majorité simple de 28 voix est nécessaire pour être élu.

The result of the voting was as follows:

	<i>Number of votes</i>
Mr. Aranha (Brazil)	29
Mr. Evatt (Australia)	22

Mr. Aranha was elected.

The PRESIDENT: I have no words to thank you for the kindness you have shown in electing me President of the second session of the General Assembly. I had no time to prepare a speech; I was the most surprised of all.

It was not my intention to be a candidate for this honourable office. But the generous and unanimous insistence of the Latin-American countries and of all those delegations which spontaneously, and even despite my refusal, continued to request my acceptance, made it imperative for me not to decline this honour conferred on Brazil.

I can only attribute this generosity to the great achievement of the recent special session when most effective and harmonious work was performed in the shortest time on a difficult subject. I urge you, therefore, to make this session, which is far more difficult, as successful as the special session.

To attain this end you may rest assured that, for my part, I will serve you to the best of my ability, counting on the special assistance and co-operation of Mr. Evatt and Mr. Masaryk, both of whom are better qualified than I to undertake this great responsibility. Thank you.

6. Election of the Chairmen of the Main Committees

The PRESIDENT: The next item on the agenda this afternoon is the election of the Chairmen of the six Main Committees of the General Assembly. The General Committee of the Assembly cannot be constituted until the Main Committees have elected their Chairmen and the General Assembly has elected its seven Vice-Presidents as provided in rule 32 of the provisional rules of procedure.

I shall therefore suspend this plenary meeting in order to allow the Main Committees to meet for the purpose of electing their Chairmen. Following the meeting of the Main Committees, the plenary meeting will be reconvened here and the Assembly will proceed to the election of seven Vice-Presidents.

The meeting was suspended at 3.35 p.m. and was resumed at 4.15 p.m.

The PRESIDENT: As a result of the elections which have just been held, the Chairmen of the six Main Committees are the following:

First Committee: Mr. Joseph Bech (Luxembourg)

Second Committee: Mr. Hernan Santa Cruz (Chile)

Les résultats sont les suivants:

	<i>Nombre de voix</i>
M. Aranha (Brésil)	29
M. Evatt (Australie)	22

M. Aranha est élu.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Les mots me manquent pour vous remercier de la bienveillance que vous m'avez témoignée en m'élisant à la présidence de la deuxième session de l'Assemblée générale. Je n'ai pas eu le temps de préparer un discours; je suis le plus surpris de tous.

Je ne briguais pas cet honneur et n'avais pas l'intention de poser ma candidature. Mais l'insistance généreuse et unanime des pays de l'Amérique latine et celle de toutes les délégations qui, spontanément et malgré mon refus, ont continué de me demander d'accepter, m'ont fait un devoir de ne pas décliner l'honneur qui était conféré au Brésil.

Je ne puis attribuer cette manifestation généreuse qu'à la remarquable réussite de la récente session extraordinaire qui, dans un très court laps de temps et sur une question délicate, a accompli un travail particulièrement efficace et harmonieux. Je vous prie donc instamment de faire en sorte que cette session, qui s'avère beaucoup plus difficile encore, soit marquée du même succès que la session extraordinaire.

Pour arriver à ce résultat, vous pouvez être assurés que je m'emploierai de mon mieux à votre service, et compterai en particulier sur le concours et la collaboration de M. Evatt et de M. Masaryk, tous deux mieux qualifiés que moi-même pour ces hautes fonctions. Je vous remercie.

6. Election des Présidents des grandes commissions

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le point suivant de l'ordre du jour de cet après-midi est l'élection des Présidents des six grandes commissions de l'Assemblée générale. Le Bureau de l'Assemblée ne pourra être constitué que lorsque les grandes commissions auront élu leurs Présidents et l'Assemblée générale ses sept Vice-Présidents, ainsi qu'il est prévu à l'article 32 du règlement intérieur provisoire.

Je vais donc suspendre cette séance plénière afin de permettre aux grandes commissions de se réunir pour procéder à l'élection de leurs Présidents. Après la réunion des grandes commissions, nous reprendrons ici notre séance plénière et l'Assemblée procédera à l'élection de ses sept Vice-Présidents.

La séance est suspendue à 15 h. 35 et reprise à 16 h. 15.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Comme suite aux élections qui viennent d'avoir lieu, les Présidents des six grandes commissions sont les suivants:

Première Commission: M. Joseph Bech (Luxembourg).

Deuxième Commission: M. Hernan Santa Cruz (Chili).

Third Committee: Mr. Oscar Lange (Poland)

Fourth Committee: Sir Carl Berendsen (New Zealand)

Fifth Committee: Justice Sir Fazl Ali (India)

Sixth Committee: Mr. Faris El-Khourri (Syria)

7. Election of the Vice-Presidents of the General Assembly

The PRESIDENT: The election of the seven Vice-Presidents of the General Assembly, the next item on our agenda, will complete the constitution of the General Committee which, according to rule 32 of the provisional rules of procedure, is composed of the President and the seven Vice-Presidents of the Assembly, and the six Chairmen of the Main Committees.

I would call the attention of the representatives to the fact that the seven Vice-Presidents are to be elected on the basis of ensuring the representative character of the General Committee in accordance with rule 26 of the provisional rules of procedure. This election will be held by secret ballot in accordance with rule 82 of the provisional rules of procedure, which also provides that there shall be no nominations. I ask the representatives to write down on the ballots which have been distributed the names of seven representatives or their countries, excluding those countries which are already represented on the General Committee.

At the invitation of the President, Mr. Entezam (Iran) and Mr. Hagglof (Sweden), acted as tellers.

The PRESIDENT: I am sorry to announce that the first ballot has been inconclusive according to rule 84 of the provisional rules of procedure. The relevant part of the rule reads: "If the number of candidates obtaining such majority is less than the number of persons or members to be elected, there shall be additional ballots to fill the remaining places, the voting being restricted to the candidates obtaining the greatest number of votes in the previous ballot, the number of candidates being not more than twice as many as the places remaining to be filled."

At the invitation of the President, Mr. Entezam (Iran) and Mr. Hagglof (Sweden) again acted as tellers.

A vote was then taken by secret ballot on the basis of 55 Members voting, 54 valid votes, 1 invalid ballot and a simple majority of 28 votes required for election.

The result of the voting was as follows:

	Number of votes
United Kingdom	48
United States of America	48
China	47
France	47
Mexico	44
Union of Soviet Socialist Republics	44

Troisième Commission: M. Oscar Lange (Pologne).

Quatrième Commission: Sir Carl Berendsen (Nouvelle-Zélande).

Cinquième Commission: Le juge Sir Fazl Ali (Inde).

Sixième Commission: M. Faris El-Khourri (Syrie).

7. Election des Vice-Présidents de l'Assemblée générale

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): L'élection des sept Vice-Présidents de l'Assemblée générale, qui est le point suivant de notre ordre du jour, permettra de parfaire la constitution du Bureau de l'Assemblée qui, aux termes de l'article 32 du règlement intérieur provisoire, est composé du Président de l'Assemblée, de ses sept Vice-Présidents et des six Présidents des grandes commissions.

Je voudrais attirer l'attention des représentants sur le fait que les sept Vice-Présidents doivent être choisis de façon à assurer le caractère représentatif du Bureau, comme le prévoit l'article 26 du règlement intérieur provisoire. L'élection aura lieu au scrutin secret, conformément à l'article 82 du règlement intérieur provisoire, qui prévoit également qu'il ne sera pas fait de présentation de candidatures. Je demande aux représentants d'inscrire sur les bulletins qui leur ont été distribués le nom de sept représentants ou des pays auxquels ils appartiennent, exception faite des pays déjà représentés au sien du Bureau.

Sur l'invitation du Président, M. Entezam (Iran) et M. Hagglof (Suède) assurent les fonctions de scrutateurs.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): J'ai le regret d'annoncer que, aux termes de l'article 84 du règlement intérieur provisoire, le premier tour de scrutin n'est pas concluant. La partie de l'article qui s'applique à ce cas déclare que: "Si le nombre de candidats obtenant cette majorité est inférieur au nombre des personnes ou des membres à élire, on procède à d'autres tours de scrutin afin de pourvoir les postes encore vacants, le vote ne portant que sur les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages au scrutin précédent et qui ne doivent pas être en nombre supérieur au double de celui des postes restant à pourvoir."

Sur l'invitation du Président, M. Entezam (Iran) et M. Hagglof (Suède) assurent les fonctions de scrutateurs.

On procède au vote au scrutin secret. Cinquante-cinq Membres y prennent part. Il y a 54 suffrages exprimés; un est déclaré nul. La majorité simple de 28 voix est nécessaire pour être élu.

Les résultats sont les suivants:

	Nombre de voix
Royaume-Uni	48
Etats-Unis d'Amérique	48
Chine	47
France	47
Mexique	44
Union des Républiques socialistes soviétiques	44

The representatives of the United Kingdom, the United States of America, China, France, Mexico and the Union of Soviet Socialist Republics, having obtained the majority required, were elected Vice-Presidents of the General Assembly.

The PRESIDENT: The results of the voting for the seventh Vice-President are as follows:

	<i>Number of votes</i>
Ukrainian Soviet Socialist Republic	23
Cuba	13
Turkey	9
Australia	7
Belgium	4
Canada	3
Egypt	3
Greece	3
Liberia	3

Many other Members obtained one vote each.

We now have to vote again to select the seventh Vice-President, who has to be one of the two Members which obtained the largest number of votes, namely, either the Ukrainian SSR or Cuba. Any other name submitted will be considered invalid, just as in the presidential election four votes were considered invalid because those representatives insisted on the name of Mr. Masaryk who was no longer a candidate. Therefore, I suggest the Members vote for one of the two candidates mentioned, namely, the Ukrainian Soviet Socialist Republic or Cuba.

At the invitation of the President, Mr. Entezam (Iran) and Mr. Hagglof (Sweden) again acted as tellers.

A vote was then taken by secret ballot on the basis of 55 Members voting, 54 valid votes and a simple majority of 28 votes required for election.

The result of the voting was as follows:

	<i>Number of votes</i>
Cuba	27
Ukrainian Soviet Socialist Republic	27

The PRESIDENT: This is a most surprising result. I call the attention of the representatives to rule 83 of the provisional rules of procedure, which reads as follows:

"If, when only one person or Member is to be elected, no candidate obtains in the first ballot the majority required in rule 78 or 79 a second ballot shall be taken, confined to the two candidates obtaining the largest number of votes. If in the second ballot the votes are equally divided, and a majority is required, the President shall decide between the candidates by drawing lots. When a two-thirds majority is required, the balloting shall be continued until one candidate secures two-thirds of the votes cast."

Les représentants de Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de la Chine, de la France, du Mexique et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, ayant obtenu la majorité requise, sont élus Vice-Présidents de l'Assemblée générale.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le scrutin pour l'élection du septième Vice-Président a donné les résultats suivants:

	<i>Nombre de voix</i>
République socialiste soviétique d'Ukraine	23
Cuba	13
Turquie	9
Australie	7
Belgique	4
Canada	3
Egypte	3
Grèce	3
Libéria	3

De nombreux autres pays ont obtenu chacun une voix.

Il faut maintenant voter de nouveau pour choisir le septième Vice-Président, qui doit être un des deux Membres qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages au scrutin précédent, c'est-à-dire soit la RSS d'Ukraine, soit Cuba. Tout bulletin qui présentera un autre nom sera considéré comme nul, comme le cas s'est produit lors de l'élection du Président, pour laquelle quatre bulletins ont été considérés comme nuls, les représentants qui les avaient déposés ayant voulu donner leur voix à M. Masaryk, qui n'était plus candidat. Je propose donc aux Membres de voter pour l'un des deux candidats que j'ai nommés, c'est-à-dire la République socialiste soviétique d'Ukraine ou Cuba.

Sur l'invitation du Président M. Entezam (Iran) et M. Hagglof (Suède) assurent de nouveau les fonctions de scrutateurs.

On procède au vote au scrutin secret. Cinquante-cinq Membres y prennent part. Il y a 54 suffrages exprimés. La majorité simple de 28 voix est nécessaire pour être élu.

Les résultats sont les suivants:

	<i>Nombre de voix</i>
Cuba	27
République socialiste soviétique d'Ukraine	27

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Ce résultat est des plus curieux. J'appelle l'attention des représentants sur l'article 83 du règlement intérieur provisoire, dont le texte est le suivant:

"Si, lorsqu'il s'agit d'élire une seule personne ou un seul Membre, aucun candidat ne recueille au premier tour la majorité prévue aux articles 78 ou 79, on procède à un deuxième tour de scrutin, mais le vote ne porte plus que sur les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix au premier tour. Si les deux candidats recueillent le même nombre de voix à ce second tour, le Président décide entre les candidats en tirant au sort. Dans les cas où la majorité des deux tiers est requise, le scrutin continue jusqu'à ce qu'un des candidats recueille les deux tiers des suffrages exprimés."

I shall now decide between the two candidates by drawing lots.

The President drew a ballot paper from the box.

The PRESIDENT: Cuba is elected.

The General Assembly will reconvene tomorrow at 11 a.m.; it will also meet at 3 p.m.

The General Committee will meet in Room A tomorrow at 2 p.m.

The meeting rose at 5.37 p.m.

EIGHTY-SECOND PLENARY MEETING

Held in the General Assembly Hall at Flushing Meadow, New York, on Wednesday, 17 September 1947, at 11 a.m.

President: Mr. O. ARANHA (Brazil).

8. Notification by the Secretary-General (document A/389)

The PRESIDENT: Document A/389 lists those matters which are being dealt with by the Security Council, as well as those with which the Security Council has ceased to deal.

This notification will be brought to the attention of the General Committee when it considers the provisional agenda and the supplementary list for recommendation to the General Assembly.

9. Opening of the general debate

The PRESIDENT: Having completed the organization of the session, we shall now open the general debate. The report of the Secretary-General on the work of the Organization, as well as the report from the Security Council, has been circulated.

I call upon the representative of Mexico.

✓ Mr. TORRES BODET (Mexico) (*translated from Spanish*): We are assembled here at a solemn hour for the human race, and the solemnity of the hour is not due to our presence in this hall, but rather to the anxiety and anguish which all the peoples of the world are suffering.

Not even in the midst of the war did the representatives of the nations feel graver responsibilities weighing upon them, for during the conflagration, all peoples, with the exception of those controlled by the nazi-fascist tyrants, though cruelly tried, breathed the air of heroism and made common decisions in harmony and fraternity beneath the sun of liberty.

Now all ideals are being torn to shreds by selfish interests, and with right no longer in the ascendant, as it was when it opposed the aggres-

Je vais maintenant décider entre les deux candidats en tirant au sort.

Le Président retire un bulletin de l'urne.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le représentant de Cuba est élu.

L'Assemblée générale se réunira de nouveau demain à 11 heures; elle se réunira également à 15 heures.

Le Bureau se réunira demain à 14 heures dans la salle de conférences A.

La séance est levée à 17 h. 37.

QUATRE-VINGT-DEUXIEME SEANCE PLENIERE

Tenue dans la salle de l'Assemblée générale à Flushing Meadow, New-York, le mercredi 17 septembre 1947, à 11 heures.

Président: M. O. ARANHA (Brésil).

8. Communication du Secrétaire général (document A/389)

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le document A/389 donne la liste des questions dont le Conseil de sécurité s'occupe actuellement et de celles dont il a cessé de s'occuper.

Cette communication sera portée à l'attention du Bureau de l'Assemblée générale lorsqu'il examinera l'ordre du jour provisoire et la liste supplémentaire, en vue d'en recommander l'approbation à l'Assemblée générale.

9. Ouverture de la discussion générale

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): L'organisation de la session étant achevée, nous allons maintenant aborder la discussion générale. On vous a distribué le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que le rapport du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant du Mexique.

M. TORRES BODET (Mexique) (*traduit de l'espagnol*): Nous nous réunissons à un moment solennel pour le genre humain. Cette solennité n'est pas due à notre présence dans cette salle, mais aux inquiétudes et aux angoisses qu'éprouvent tous les peuples du monde.

Même en pleine guerre, les plénipotentiaires des nations n'ont pu avoir conscience de responsabilités plus formidables. En effet, au cours de la conflagration — en dehors des pays dominés par les tyrannies nazie et fasciste — les peuples, bien que terriblement éprouvés, respiraient une atmosphère d'héroïsme et prenaient leurs décisions en commun, fraternellement, dans la lumière de la liberté.

Aujourd'hui, les intérêts égoïstes déchirent tous les idéaux, et, au lieu que le droit poursuive son essor, comme à l'époque où il s'opposait aux